

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 397

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales et M. Berta

ARTICLE 42

À la fin de l'alinéa 17, substituer à la référence :

« L. 165-16-5-2 »

la référence :

« L. 162-16-5-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.